Des titres de transport adaptés à tous vos déplacement

Vous voyagez occasionnellement



- Un voyage = 1 heure de trajet, toutes correspondances comprises.
- En vente uniquement auprès du conducteur.
- En cas de correspondance, présentez votre ticket au conducteur à la montée dans le bus.







Carnet 10 voyages



- Un voyage = 1 heure de trajet, toutes correspondances comprises.
- Titre non nominatif, utilisable par plusieurs personnes (sauf bénéficiaires du tarif CMU)
- Sans limite de durée d'utilisation
- À charger sur un Billet sans Contact ou sur un Pass Oise Mobilité.
- Vente et rechargement auprès du conducteur

Gardez précieusement votre Billet sans Contact, vous pouvez le recharger plusieurs fois d'un Carnet 10 voyages.

Le Pass Oise Mobilité

Le Pass est une carte à puce qui vous permet de charger vos titres de transport.

Il peut contenir jusqu'à 8 titres de différents réseaux de transport.

Il est nominatif et a une durée de vie d'environ 10 ans.

Pour se le procurer, remplissez le formulaire de demande de Pass disponible auprès des conducteurs ou sur www.oise-mobilite.fr

Vous recevrez votre Pass par courrier chargé du titre demandé.

Vous voyagez régulièrement



🔁 L'abonnement mensuel –









- Nombre de voyages illimités, toutes correspondances comprises.
- Titre nominatif, utilisable par une seule et même personne.
- \bullet Valable 1 mois à compter de la première validation.
- Vente et rechargement auprès du conducteur.
- À charger sur un Pass Oise Mobilité.

Vous êtes scolarisé

Pour vos déplacements extrascolaires, pensez à charger sur votre Pass un Carnet 10 voyages ou un abonnement mensuel -26 ans.







• Un voyage = 1 heure de trajet, toutes correspondances comprises.

Pour bénéficier de l'abonnement scolaire, remplissez le formulaire d'inscription disponible auprès du conducteur ou sur <u>www.oise-mobilite.fr</u>





^{*} tarif valable uniquement sur présentation de votre carte CMU auprès du conducteur

^{**} sous réserve de certaines conditions